

SÉCURITÉ URBAINE ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

DES VALEURS AJOUTÉES À VOS PROJETS

VOTRE CONTRIBUTION

✓ Au démarrage / à l'idéation

- Utilisez la liste de contrôle (verso).
- Effectuez un premier inventaire des risques et effets directs ou indirects.
- Consultez les services de sécurité publique et les responsables de l'accessibilité universelle.

✓ À la planification

- Partagez l'information.
- Appréciez les risques (probabilité, gravité, vulnérabilité, impacts).
- Classifiez les risques par priorité et par stratégie de gestion.
- Identifiez les « voisins » présents dans un rayon de 300 m.

✓ À la conception

- Identifiez des éléments pouvant avoir un impact positif sur la sécurité publique.
- Pensez en termes d'effets « dominos ».
- Sélectionnez et mettez en place les mesures d'atténuation.

✓ Au déploiement

- Validez l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour assurer la sécurité des employés et des citoyens.
- Planifiez les interventions à réaliser si un risque se concrétise (plans de mesures d'urgence, plans particulier d'intervention, alarmes, etc.).
- Formez les employés ou le personnel de la sécurité publique visés.

✓ Aux suivis de performance

- Partagez vos résultats avec vos partenaires des services de sécurité publique.
- Révisez périodiquement l'inventaire de risques et réévaluez les mesures d'atténuation ainsi que les besoins en formation.

NOS PRÉOCCUPATIONS

Sécurité civile

- La gestion optimale des risques.
- Les effets du projet sur les infrastructures de la Ville (interdépendances et interconnexions).
- La possibilité de donner une 2^e vocation à un lieu en situation de désastre.

Protection contre l'incendie

- Les difficultés d'accès et d'intervention.
- La réduction du risque à la source.
- Les mesures préventives à mettre en place pour aider à la gestion des urgences (plans, exercices, etc.).

Police

- Le potentiel criminogène (stimulation de la criminalité).
- Les entraves ou la contribution au travail policier.
- Les mesures préventives à mettre en place pour faciliter la gestion des urgences (plans, exercices, etc.).

Résilience

- La qualité de l'inventaire et de l'appréciation des risques associés au projet.
- Les effets d'un dysfonctionnement prolongé du projet sur la Ville ou la population.
- L'apport ou les entraves à la capacité de réponse globale de la Ville en cas de désastre.

Continuité et relève

- L'absence ou la présence de capacité de relève.
- La dépendance critique envers un fournisseur interne ou externe.
- Les impacts positifs ou négatifs sur la capacité de continuité des services essentiels.
- La facilité de rétablissement après un sinistre.

Accessibilité universelle

- Les mesures visant la diminution des obstacles environnementaux, tant dans les bâtiments et les espaces extérieurs que pour l'accès à l'information dans ses différentes formes.
- L'application des normes et pratiques, notamment dans le Code de construction du Québec et le Guide pratique d'accessibilité universelle de la Ville de Québec, permettant la participation sociale de toute la population.

UNE IDÉE? DES PRÉOCCUPATIONS? preoccupationsecurite@ville.quebec.qc.ca



SÉCURITÉ URBAINE ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

DES VALEURS AJOUTÉES À VOS PROJETS

LISTE DE CONTRÔLE

Est-ce que :

- Le lieu où sera basé ou réalisé le projet présente des risques géophysiques (sols instables, zone inondable, etc.)?
- Il y a des matières dangereuses entreposées ou utilisées à moins de 300 mètres?
- Les connexions du projet avec les infrastructures essentielles sont vulnérables à un accident?
- L'environnement immédiat où sera basé ou réalisé le projet présente des concentrations de générateurs de risques (parc industriel, zone ferroviaire, axes autoroutiers etc.) ou des concentrations de clientèles vulnérables (CHSLD, écoles, hôpital, etc.)?
- La concrétisation du projet va affecter l'environnement immédiat de manière à le rendre moins sécuritaire pour la population ou ses utilisateurs (obstruction à la circulation, durée des travaux, perturbation des autres services essentiels assurés par la Ville ou de grands exploitants d'infrastructures)?
- Le projet concentre en un seul lieu plusieurs centaines de personnes et ajoute une complexité d'évacuation, de confinement ou d'intervention des services de sécurité publique?
- Le projet comporte des composantes à risques intrinsèques (par exemple : matières dangereuses, concentration de fortes sommes monétaires liquides, équipements explosifs, etc.)?
- Le projet comporte des risques pour l'environnement ou pour la santé et la sécurité du public et des employés de la Ville?
- En cas de panne prolongée, le projet causerait des difficultés significatives pour les citoyens?
- Le délai de rétablissement risque d'être prolongé?

Si vous avez répondu positivement à une ou plusieurs de ces questions, vous avez besoin d'une stratégie de risque. Au besoin, n'hésitez pas à nous consulter.

DES SOLUTIONS

- ✓ **Vous doter d'une équipe multidisciplinaire d'analyse des risques.**
- ✓ **Qualifier le risque (probabilité, vulnérabilité, impacts).**
- ✓ **Consulter les experts des services de sécurité publique et d'accessibilité universelle.**
- ✓ **Utiliser une ou plusieurs des stratégies de gestion suivantes :**

- **la réduction** de la probabilité d'occurrence ou la réduction des conséquences par des mesures préventives (par exemple : le renforcement des mécanismes d'alarme, l'adoption de plans d'urgence, etc.);
- **la contention** du risque par la mise en place de mécanismes et de mesures physiques ou autres qui limitent directement le risque (réservoirs plus performants, source alternative d'énergie, réaménagements physiques, nouvelle réglementation, etc.);
- **le retrait** du risque par une permutation de composantes du projet (changement de produit, réorganisation du projet, déménagement de site, etc.);
- **la dilution** du risque par son fractionnement (diminution de la capacité des réservoirs de matières dangereuses, combinaison d'activités, etc.);
- **l'étalement** du risque (décentralisation de site, de fonctions, étalement de l'évènement ou de l'action sur plusieurs jours, etc.).

Les stratégies usuelles suivantes ne sont à considérer qu'en dernier recours et leur sélection doit être documentée et approuvée par la direction :

- **le partage ou le transfert** du risque : transfert de responsabilités à d'autres services, couverture d'assurances, présomption de la capacité de réponse de fournisseurs, etc.;
- **l'acceptation** du risque tel quel parce qu'il est jugé peu plausible ou peu probable de se concrétiser ou avec des impacts assez limités pour ne pas justifier d'investissement dans sa gestion.

UNE IDÉE? DES PRÉOCCUPATIONS? preoccupationsecurite@ville.quebec.qc.ca